République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
~~~~~~
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2019
~~~~~~

BUDGET ANNEXE GEMAPI 2019
DÉCISION MODIFICATIVE N°3.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :	M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER
Procurations :	Madame Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ à Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL
Excusés :	Monsieur Jean-André AGOSTINI
Absents :	Mme Martine BONNET, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur René GARRO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY

Quorum : *24*	Présents : 32	Votants : 38	Pour 38 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;
VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
VU la délibération n°1838 du 21 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019, en particulier celui afférent au budget annexe GEMAPI ;
VU la délibération n°1933 du conseil communautaire en date du 15 avril 2019 relative à la décision modificative n°1 ;
VU la délibération n°2010 du conseil communautaire en date du 8 juillet 2019 relative à la décision modificative n°2 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe GEMAPI 2019 au sein des chapitres 011 et 014 de la section de fonctionnement,
CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 014 « Atténuation de produits »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses (+ 7 000€) sur le compte 7391178 pour les dégrèvements de la taxe GEMAPI.
- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à la diminution de crédits sur le compte 61521 (- 7 000€) afin d'équilibrer la section de fonctionnement ;

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,
- de voter la décision modificative n°1 ci-annexée nécessitant des mouvements entre chapitres et n'entrainant aucune augmentation budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI 2019.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2045 le 02/10/19 Publication le 02/10/19 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 02/10/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190930-lmc1112271-BF-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Louis VILLARET

Budget annexe GEMAPI 2019- Décision modificative n°3.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
014-7391178 « Reversements et restitutions sur impôts et taxes (Dépenses)	+ 7 000,00€	
011-61521 « Entretien des terrains » (dépenses)	- 7 000,00€	